

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 septembre 2013 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
  - 2- Adoption de l'ordre du jour;
  - 3- Mobiliers – local #238;
  - 4- Décision arbitrage grief 2012-01 en date du 28 août 2013 et suivi du dossier;
  - 5- Autorisation paiement – Arbitrage Denis Tremblay inc. – honoraires professionnels grief 2012-01;
  - 6- État de situation et suivi – négociations convention collective;
  - 7- Suivi dossier Ressources humaines;
  - 8- Varia;
  - 9- Période de questions;
  - 10- Fermeture de la séance.
- 

**RÉSOLUTION 555-09-13**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 556-09-13**

**MOBILIERS – LOCAL #238**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 370-06-13 du comité administratif acceptant la soumission d'Ébénisterie B. Coulombe pour l'acquisition de mobiliers afin d'aménager le local #238 pour permettre l'occupation de deux personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées au plan initial afin d'ajuster les postes de travail;

**CONSIDÉRANT** la soumission d'Ébénisterie B. Coulombe, en date du 27 août 2013, au montant 1 650 \$ avant taxes, suite aux demandes de modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition inclus trois (3) heures pour du travail déjà réalisé soit : démonter le bureau qui était dans la pièce et en déplacer les modules au sous-sol, relocaliser les deux nouvelles sections murales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale à échanger avec Ébénisterie B. Coulombe afin de préciser la proposition;

**D'**autoriser une dépense de l'ordre de 1 650 \$, plus les taxes applicables, pour le paiement des travaux déjà réalisés et la modification d'un muret, l'acquisition de deux modules mural, d'une unité de rangement de 48 pouces de long et de deux étagères de rangement, incluant la livraison et l'installation;

**QUE** les frais soient imputés au surplus cumulé de l'administration et de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Décision arbitrage grief 2012-01 en date du 28 août 2013 et suivi du dossier**

Les membres du comité prennent connaissance de la sentence arbitrale et du rejet du grief. La décision sera discutée ultérieurement avec le procureur patronal.

**RÉSOLUTION 557-09-13**

**AUTORISATION PAIEMENT – ARBITRAGE DENIS TREMBLAY INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS GRIEF 2012-01**

**CONSIDÉRANT** la décision rendue en date du 28 août 2013 par l'arbitre au dossier M<sup>c</sup> Denis Tremblay;

**CONSIDÉRANT** la facture d'honoraires professionnels d'Arbitrage Denis Tremblay inc. pour le dossier de grief 2012-01, soit 8 298,25 \$ plus les taxes applicables, payables à parts égales entre l'employeur « MRC de La Matanie » et le syndicat « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4602 »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement des honoraires professionnels au montant total de 9 540,92 \$ à Arbitrage Denis Tremblay inc. concernant l'ouverture de dossier, les audiences tenues le 19 mars 2013 et 28 mai 2013, l'étude du dossier, les décisions rendues suite aux audiences relativement au grief 2012-01, soit un montant de 4 770,46 \$ taxes incluses, représentant la part de la MRC de La Matanie et un montant de 4 770,46 \$ taxes incluses, représentant la part du SCFP, section locale 4602, laquelle part sera refacturée au SCFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Maître Jean-Jacques Ouellet, procureur patronal, se joint au comité administratif. à 14 h 00.*

### **État de situation et suivi – négociations convention collective**

Les membres du comité administratif sont informés des travaux en lien avec les négociations collectives en cours et formulent des orientations aux membres du comité de négociation patronal pour la suite du dossier.

Les membres du comité administratif échantent avec le procureur concernant la sentence arbitrale et l'application de la résolution numéro 374-06-13.

### **Suivi dossier Ressources humaines**

Les membres du comité administratif sont informés et échantent sur divers sujets, notamment :

- Résultat du troisième affichage pour le poste de directeur du service de génie civil. Il est convenu de tenir les entrevues le 6 septembre 2013.
- Affichage du poste d'ingénieur forestier dans le but de procéder à l'embauche dans les prochaines semaines.
- Suivi dossier Requête (art. 45) déposée par le SCFP.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 558-09-13**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Pierre Thibodeau  
Préfet

*(signé)*

---

Line ROSS, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Pierre Thibodeau, préfet*